



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement  
et de la recherche**

**DECISION D'AGREMENT DE 19 RESEAUX MIXTES TECHNOLOGIQUES**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 800-3 et D. 800-5 ;

Vu le décret n°2006-1154 du 15 septembre 2006 portant application de l'article 91 de la Loi 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole et modifiant le code rural ;

Vu l'instruction technique DGER/SDRICI/2025-187 du 26 mars 2025 d'appel à propositions visant à constituer des « réseaux mixtes technologiques » ;

Vu les avis de la formation commune du Conseil d'orientation scientifique et technique de l'Association de coordination technique agricole (ACTA), du Comité scientifique de Chambres d'agriculture France (CdA France), du Conseil scientifique des Organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) et du Conseil scientifique de Coop de France qui s'est réunie les 17, 18 et 19 septembre 2025 ;

Le directeur général

décide

Art.1<sup>er</sup>. – L'agrément des RMT suivants :

- AFORCE « Adaptation des forêts au changement climatique » porté par CNPF-IDF ;
- AGRICULTURES URBAINES « Agricultures urbaines comme outil de résilience des villes » porté par Chambre d'agriculture de Région Pays de la Loire ;
- AGROFORESTERIES « Partager et produire de la connaissance pour des systèmes agroforestiers durables » porté par CdA France ;
- ALIMENTATION LOCALE « Circuits courts et filières locales pour des systèmes alimentaires durables et résilients » porté par INRAE ;
- BATICE « BATIment d'élevage au Cœur des Enjeux » porté par IDELE ;
- BEA « Bien-être animal : Approche systémique du bien-être animal » porté par IDELE ;
- BOUCLAGES « Bouclage des cycles biogéochimiques et qualité des Sols » porté par ACTA ;
- CAP'TERRE « Co-concevoir, Animer, réussir les Projets de TERRitoirE impliquant une agriculture multifonctionnelle » porté par Chambre régionale d'agriculture Grand Est ;
- CLIMA « Adaptation des exploitations agricoles au changement climatique » porté par CdA France ;
- FFVT « Filières fromagères valorisant leurs terroirs » porté par CNAOL ;
- FILARMONI « Economie des filières alimentaires » porté par IDELE ;

- HOLOPILOT « Pour des Agrosystèmes Productifs, Durables et Résilients Grâce à la prise en compte et la régulation des microbiotes pilotés » porté par ARVALIS ;
- HORIZONS PRAIRIES « La prairie face à de nouveaux enjeux : Evolutions, usages et perspectives dans un contexte changeant et incertain » porté par IDELE ;
- INNOVATION OUVERTE « Utiliser l'innovation ouverte avec et pour les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation de demain » porté par ACTA ;
- MODELIA « Modélisation pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire » porté par ACTA ;
- NAEXUS « Numérique en Agriculture : valoriser, diffuser et soutenir l'innovation » porté par ACTA ;
- SOLS ET TERRITOIRES « connecter, valoriser, former » porté par CRA Grand Est ;
- SPACER<sup>2</sup> « Systèmes de Production Associant Culture et Élevage, Robustes et Résilients » porté par IDELE ;
- TRACE « Travail et Renouvellement des ACTifs agricolEs » porté par IDELE ;

Art.2. – La présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire, prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de cinq ans.

Paris, le 4 novembre 2025

Pour la Ministre de l'agriculture, de  
l'agro-alimentaire et de la  
souveraineté alimentaire

Le Directeur général  
de l'enseignement et de la recherche



Benoît BONAIME